



**Ostéopathie Grossesse, Accouchement et Post Partum**

**Ostéopathie et Fertilité**

**Ostéopathie et Chaîne de Dysfonctions**

### **Règlement intérieur des formations**

La réglementation impose à tout organisme de formation de mettre en place un règlement intérieur applicable aux stagiaires reçus dans ses locaux ou ceux mis à sa disposition.

#### **Durée et horaires des cours**

Les cours ont lieu de 8 h 30 (9 h 00 pour le 1<sup>er</sup> jour) à 17 h 30 ou 18 h 30 en fonction des formations. De courtes pauses sont prévues entre les séquences du matin et de l'après-midi. Elles sont indiquées par les intervenants.

#### **Contrôle des présences**

La présence des stagiaires est contrôlée au début de chaque demi-journée. Cette formalité est exigée par la législation sur la formation professionnelle continue pour la prise en charge des stages.

#### **Absences exceptionnelles**

Toute absence exceptionnelle doit être signalée au responsable du stage ou l'un de ses assistants pour régler les formalités nécessaires. Toute absence sera réglementairement déduite de l'attestation de présence.

#### **Attestation de présence et certificat de stage**

Les stagiaires doivent signer un tableau d'attestation de présence pour chaque demi-journée. Ce tableau est conservé par l'administration de la formation.

A l'issue de chaque formation une attestation de présence est délivrée aux stagiaires. Elle mentionne l'action de formation, l'objet de la formation, ainsi que la durée et les dates de réalisation. Elle vaut certificat de stage.

Un certificat de formation (note > 40/60) ou une attestation (Note < 40/60) de formation est délivrée en fonction des résultats obtenus lors de l'épreuve du QCM d'évaluation par chaque stagiaire. Cette épreuve obligatoire est effectuée en fin de formation pour que chaque stagiaire puisse valider celle-ci.

#### **Fiches d'évaluation de la formation**

Afin de respecter les normes de l'accréditation DATADOCK permettant l'éligibilité au FIF PL et d'évaluer et d'améliorer la qualité de l'enseignement lors de la formation, les stagiaires doivent remplir, à l'issue de la formation, une fiche d'évaluation qui leur est remise.

Elle doit être dûment remplie et remise à l'issue de la formation.

Une autre fiche d'évaluation dite "à froid" est adressée environ 2 mois après la formation. La réponse à cette nouvelle appréciation rentre dans le cadre réglementaire de l'accréditation des formations et il est impératif d'y répondre avec soin.

L'expression et la transmission de remarques constructives permet d'améliorer la qualité des prestations pédagogiques dispensées lors des formations.

#### **Tenue, hygiène et sécurité**

Chaque stagiaire doit avoir une tenue et un comportement correct et respectueux.

Tout participant doit respecter et se conformer au règlement de l'établissement dans lequel est dispensée la formation.

Il est donc demandé de se rapporter aux règles spécifiques de l'établissement hôte pour les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que pour les consignes en cas d'incendie.

Tout incident ou accident doivent immédiatement être signalés au responsable du stage ou à un de ses assistants.

#### **Travail ostéopathique**

L'essentiel des formations est de nature pratique et inclus les mises en œuvre pratiques des tests ou techniques présentées.

Pour cela il sera mis en place des équipes de 2 personnes ou plus.

Il est demandé de respecter le travail du groupe et des autres tables ainsi que la personne qui joue le rôle de patient.

Le secret médical est obligatoire à l'encontre des patients qui peuvent participer à des consultations pédagogiques au cours de la formation, que pour les informations personnelles exprimées par les stagiaires lors de la formation.